



AR-CO-2022-36

ARRETE DU PRESIDENT FIXANT LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – SESSION 2022 Spécialité : réseaux, voirie et infrastructures

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude,

VU le Code général de la Fonction publique,

VU le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n°AR-CO-2021-47 du Président du Centre de gestion de la fonction publique de l'Aude en date du 2 septembre 2021 portant ouverture des concours externe, interne et troisième voie de technicien territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité : réseaux, voirie et infrastructures,

VU l'arrêté n°AR-CO-2022-34 du Président du Centre de gestion de la fonction publique de l'Aude en date du 13 juin 2022 modifiant l'arrêté d'ouverture n°AR-CO-2021-47 des concours externe, interne et troisième voie de technicien territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité : réseaux, voirie et infrastructures,

VU le procès-verbal n°PV-CO-2022-04 du jury d'admissibilité en date du 30 mai 2022,

VU le procès-verbal n°PV-CO-2022-05 du jury d'admission en date du 22 juin 2022,

ARRETE :

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette liste comprend **25 candidats**.

Article 2 :

La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans à compter du **1^{er} août 2022**.

Liste des lauréats

au 01/08/2022

TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE *Spécialité : réseaux, voirie et infrastructures*

Numéro d'inscription	Nom	Prénom
16421	ALMOND	David
16546	BERNAT	Jérôme
16405	CASTELLARNAU	Florent
16426	CHIFFRE	Cécile
16745	CONSTANS	Philippe
16781	DENIS	Anne-Cécile
16620	GARCIA	Loïc
16461	GARDET	Elodie
16740	GOMEZ	Thibaut
16469	LAFLEURIELLE	Julien
16649	LECUONA	Andoni
16627	LUCHESI	Rémi
16733	MARRONE	Fabrice
16394	MAYRAND	Romain
16543	MAZOT	Delphine
16688	MEMBRADO	Lucie
16521	MOSESSO	Yannis
16764	NASTORG	Nicolas
16474	PALMARO	Jérémy
16478	REVERSAT	Frédéric
16802	ROLLAND	Raphaël
16550	SALLES	Sébastien
16623	TIESSE	Emilie
16556	TIZIANI	Mélissa
16796	TOURNIS	Matthieu

Nombre total de candidats admis : **TOTAL : 25 candidats**

Article 3 :

La Directrice du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aude.

Le Président



Serge BRUNEL



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
Département
de
l'Aude

Le président :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification le 01/08/2022 d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A Carcassonne, le 01/08/2022